

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 29 octobre 2020

La séance commence à 18h30.

Présents : Rose-Marie FALQUE ; Philippe GRANDMAÎTRE ; Laurent HANNEZO ; Yannick HOFFNER ; Olivier LEGROS ; Nicolas MALO ; Didier MAURY ; Thomas MELLÉ ; Lionel TIROLE, Aurélie REMY et Jean-Claude ROUBAUD.

Absents excusés :

Rose-Marie MAGNIER, absente, donne procuration à Rose-Marie FALQUE, Justine GARNIER, absente, donne procuration à Thomas MELLÉ et Louisa IKHLEF, absente, donne procuration à Laurent HANNEZO.

Hommage :

Au début de la séance, les membres du conseil observent une minute de silence en mémoire de Samuel Paty, professeur d'histoire géographie retrouvé décapité à Conflans-Sainte-Honorine, et des 3 personnes assassinées à Nice, dont 2 dans une église.

1. Désignation du secrétaire de séance

Yannick HOFFNER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

2. Création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, non titulaire (ATSEM)

Madame le Maire indique aux membres du Conseil que les maîtresses de maternelle souhaiteraient pouvoir bénéficier d'un appui supplémentaire via le recrutement d'un Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), à temps non complet (10 heures par semaine), qui serait chargé de l'accueil, de l'hygiène des enfants mais aussi de la propreté des locaux et du matériel. La demande a été validée par les communes du plateau (Brouville, Gélacourt, Hablainville, Reherrey, Pettonville, Vaxainville) qui financeront, pour partie, le poste.

Ce recrutement se justifie compte tenu du nombre d'enfants qui fréquentent les petites sections mais aussi des mesures sanitaires qu'il faut respecter en raison de la pandémie COVID-19.

Il est donc demandé au conseil municipal de créer un poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles, non titulaire, du 2 novembre 2020 jusqu'au 6 juillet 2021 pour une durée de 10h par semaine en sachant que le temps de travail sera annualisé.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de créer le poste d'ATSEM non titulaire.

3. Extension et restructuration de la mairie : engagement de la procédure et choix de l'architecte

Madame le Maire rappelle que la mise en accessibilité de la mairie est une obligation légale qui s'impose à la commune. Outre l'accessibilité de la salle du conseil municipal, cette mise en accessibilité doit également permettre de rendre le secrétariat plus fonctionnel afin d'apporter un service optimisé aux habitants.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 250 000 €HT et le maître d'oeuvre « Accord & Archi » nous fait une proposition d'aménagement pour un taux de 9,5% soit un montant de 23 750,00€HT.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de lancer la procédure, de retenir le cabinet de maîtrise d'oeuvre « Accord & Archi » et d'autoriser Mme le Maire à signer le marché correspondant ainsi que les pièces afférentes.

4. Convention de viabilité hivernale

Madame le Maire explique que le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle privilégie le déneigement sur les itinéraires « structurants » et « principaux », sur lesquels sont engagés tous les moyens matériels et humains afin d'assurer les conditions de sécurité optimales. Une partie du réseau restant est identifiée comme « réseau local » et est traité lorsque les réseaux prioritaires sont circulables.

Le ramassage scolaire qui amène les enfants des communes de Gélacourt, Brouville, Reherrey, Vaxainville, Pettonville et Hablainville à l'école d'Azerailles étant considéré en partie comme « réseau local », il convient qu'il soit déneigé rapidement. Aussi les 7 communes concernées acceptent de signer une convention avec le Département les autorisant à déneiger les routes concernées. Le Département s'engage à fournir chaque année aux communes une quantité forfaitaire de sel.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Mme le Maire à signer la convention de viabilité hivernale avec le Département pour une durée de 1 an.

5. Régime indemnitaire - RIFSEEP

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 29 septembre le conseil municipal a validé la mise en place du nouveau régime indemnitaire pour le personnel territorial.

La délibération, dont le modèle a été transmis à la commune par le Centre de Gestion, doit toutefois être modifiée pour que le Complément indemnitaire annuel (CIA) soit versé mensuellement aux agents et non annuellement comme mentionné dans la délibération du 29 septembre.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette modification et autorise Madame le Maire à procéder à toutes démarches utiles pour que cette correction soit opérée.

6. Délibération autorisant le personnel à faire des heures complémentaires et supplémentaires

Madame le Maire rappelle les délibérations du 28 novembre 2011 et du 11 mai 2012 qui détaillaient la liste des emplois et des missions impliquant la réalisation effective d'heures supplémentaires et complémentaires pour les adjoints techniques, titulaires et non titulaires, ainsi que pour les adjoints administratifs.

D'autres personnels étant susceptibles de réaliser des heures supplémentaires et complémentaires, il convient d'étendre cette possibilité à tous les personnels de la commune, agents non titulaires, agents stagiaires et titulaires.

Le conseil municipal après avoir entendu cet exposé accepte, à l'unanimité, de régler les heures supplémentaires et- complémentaires à tout le personnel, lorsqu'elles sont effectuées pour raison de service ou sur ordre du maire.

7. Commission intercommunale des impôts directs

Madame le Maire indique que la communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat doit instituer une commission intercommunale des impôts directs, composée du Président de l'EPCI ou d'un Vice-Président délégué et de dix commissaires ; le conseil communautaire devra délibérer en proposant 20 titulaires et 20 suppléants et le Directeur Départemental des Finances Publiques, sur cette proposition, désignera les 10 titulaires et les 10 suppléants.

La commune d'Azerailles devant désigner deux membres, Laurent HANNEZO et Rose-Marie FALQUE manifestent leur intérêt pour être candidats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

Laurent HANNEZO, titulaire

Rose-Marie FALQUE, suppléante.

8. Questions diverses

Reconfinement : En raison de l'évolution de l'épidémie COVID-19, un nouveau confinement est instauré à partir du jeudi 29 octobre 2020 à minuit pour une durée minimale de 4 semaines.

Rentrée scolaire :

-La rentrée aura lieu lundi 2 novembre. Un nouveau protocole sanitaire est mis en place.

A noter ! Dans ce protocole, le port du masque est obligatoire pour les enfants à partir de 6 ans et tous les enfants seront accueillis à l'école.

-Le gouvernement a porté le plan Vigipirate au niveau urgence attentat sur l'ensemble du territoire, le 29 octobre 2020. C'est la raison pour laquelle un barriérage est mis en place devant l'école.

Poursuite des services du SIVOM des vallées du cristal aux communes du plateau :

Les communes de Brouville, Hablainville, Reherrey, Pettonville et Vaxainville avaient fait le choix de se retirer du Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) des vallées du cristal mais ces communes continuent à bénéficier des services périscolaires (dont la cantine et la garderie organisées à Azerailles) grâce à une convention passée entre ces communes et les autres collectivités du SIVOM auquel Azerailles appartient.

Cette convention prenant fin le 31 décembre 2020 sera reconduite jusqu'à la fin de l'année scolaire soit juillet 2021. Le président du SIVOM, Christian GEX, a fait savoir qu'il n'est pas favorable à une nouvelle reconduction ce qui oblige les maires de ces communes à s'organiser.

Évolution des élèves fréquentant l'école

Actuellement il y a 144 enfants qui fréquentent l'école d'Azerailles. Ce nombre ne permet toutefois pas l'ouverture d'une classe supplémentaire dont la décision relève seulement de l'éducation nationale.

Les effectifs vont baisser puisque les maires des communes de Reherrey, Pettonville, Vaxainville nous ont informés de manière unilatérale que leurs enfants iront à Mignéville à compter de la prochaine rentrée scolaire. Cette décision est motivée par le souhait de ces communes de trouver une solution où le périscolaire et le scolaire sont assurés par la même entité.

Resteraient à Azerailles les communes de Gélacourt, Brouville et peut être Hablainville qui ne s'est pas prononcée.

Élargissement du SIVOM

Si la commune de Brouville (et éventuellement Hablainville) conserve ses enfants à l'école d'Azerailles, la commune soutiendra auprès du SIVOM sa réintégration comme membre du syndicat.

Colis de Noël : La distribution des 210 paniers s'effectuera entre le 12 et 19 décembre 2020, dans le strict respect des gestes barrières.

Secrétariat : Un recrutement est en cours. Des entretiens se sont déroulés le 28 octobre 2020.

Communauté de communes : La situation financière de la communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat est très tendue et les marges de manœuvre sont quasi-inexistantes. Cette information a été donnée lors du dernier conseil communautaire par le Président alors qu'il était question de la renégociation d'un emprunt.

Cette situation oblige la collectivité à étaler dans le temps les projets prévus et à recentrer la collectivité dans ses missions premières.

Eau : Thomas MÉLLÉ indique que le programme de renouvellement des compteurs d'eau est stoppé et que seuls les compteurs d'eau qui sont hors d'usage seront changés. En effet, un investissement conséquent doit potentiellement être effectué au château d'eau ce qui contraint la commune à définir de nouvelles priorités.

11 novembre : Compte tenu de la crise sanitaire, la cérémonie se fera en comité restreint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30